

PROCES-VERBAL

de la séance du conseil municipal de GORZE

du 13 septembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date d'affichage : 14/09/2021
Date de réception en Préfecture : 14/09/2021

Le lundi treize septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, sur convocation en date du six septembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

Présents : LEVEE Frédéric, maire,

SCHMIDT Denis, GIACOMAZZI Marion, LAURENT Pierre, HOLDER Martine, adjoints,
DELHAY Jean-Paul, LALLEMENT Noémie, PINTO Carlos, DIDIER Stéphanie, GHIZZO Sarah (2ème point)
SERVANT Valérie, DECLoux Jean-Pierre, FLEURY Thierry FRANCK Justine.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

Excusés : CLEMENT Raphaël (procuration à PIERRE Laurent), GHIZZO Sarah (1^{er} point).

Absents : /

Secrétaire de séance : SCHMIDT Denis.

Arrivée à 19h30 de Sarah Ghizzo

1 – Approbation du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021 à l'unanimité.

2 – Convention pour une prestation d'assistance technique à destination d'un agent – restauration d'un mur en pierre sèche

Le conseil municipal,

Après avoir exposé la convention concernant une assistance technique à la restauration d'un mur en pierre sèche, Considérant que la durée prévisionnelle de réalisation de l'action est de 4 jours. Le premier temps de cette session d'assistance consistera, avec l'appui des compétences du formateur-bâtitseur en pierre sèche, à étudier les particularités du mur à restaurer.

Le principal temps d'intervention du formateur-bâtitseur en pierre sèche consistera à former l'agent communal par la mise en pratique de la restauration du mur concerné.

Le troisième temps visera à conseiller l'agent communal dans la poursuite du chantier en absence du formateur-bâtitseur.

Considérant que le coût du financement de cette action est d'environ 1250€ TTC pour la part communale,

Considérant que cette somme est inscrite au budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

Autorise, à 14 voix pour et 1 abstention, le maire à signer la convention se rapportant à l'assistance technique à la restauration d'un mur en pierre sèche.

Informations

- Conformément à la charte de gouvernance, le maire informe le conseil concernant le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes Mad et Moselle. Un diaporama synthétique est présenté : le rapport d'activités 2020 s'attache à mettre en exergue les principales actions communautaires au service du territoire sur l'année écoulée.

- Présentation de l'esquisse du projet « La Folie ».

20h30 : l'ordre du jour est épuisé.

Gorze, le 14 septembre 2021

Le Maire
Frédéric LEVEE

